

**COMPTE RENDU BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente & un mai à dix-huit heures, le Bureau Communautaire d'Orne Lorraine Confluences s'est réuni à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 24 Mai 2022.

Etaient présents : Mesdames BEAUGNON, GUIRLINGER, RIGGI et Messieurs RITZ, CORZANI, LOMBARD, VALENCE, TONIOLO, FORTUNAT, LAMORLETTE, BERG, BROGI, DANTE, MAFFEI, MANGIN, HYPOLITE.

Secrétaire de séance : Didier VALENCE

Le compte rendu de la séance du 3 Mai 2022 est adopté à l'unanimité.

2022.BC.016 - Demandes de subventions exceptionnelles Pôle Solidarités

Pour cette année, le Pôle Solidarités soutient deux subventions exceptionnelles qui entrent dans le Contrat Local de Santé :

- Valoriser, développer et promouvoir les actions d'éducation et de promotion de la santé,
- Bien-être intérieur.

Mon parcours de vie

Le territoire de l'OLC est couvert par deux associations « Espoir et Vie » et « Tous derrière Géraldine », dans le cadre de la prévention du cancer du sein tant sur l'axe dépistage que celui de l'accompagnement des malades.

Pour cela, l'association « Tous derrière Géraldine » compte parmi ses membres une bénévole de l'association « Mon parcours de vie » dont le siège se situe à Nancy. Cette association propose 3 livrets qui accompagnent les malades et leurs proches :

- Le 1^{er} tome est consacré au cancer du sein métastatique.
- Le 2nd tome traite du cancer du sein localisé et du parcours de soins des patientes ; est aborder les différents traitements possibles et les effets attendus.
- Le 3^{ème} tome évoque les différentes possibilités de soins de support pour améliorer la qualité de vie pendant et après les traitements.

Afin de pouvoir faire bénéficier de deux de ces trois livrets aux habitantes d'O.L.C., « Mon parcours de vie » fait une demande de subvention exceptionnelle de 2 000 euros. Les associations du territoire souhaitent acquérir le tome 2 et le tome 3. Un livret coûte 2,5 euros. Une demande est faite pour 800 livrets : 200 livrets tome 2 et 200 livrets tome 3 pour chacune des deux associations.

Les livrets fournis avec cette subvention seront partagés entre les deux associations du territoire qui les redistribueront à leurs adhérentes ou personnes concernées qu'elles rencontrent en entretien individuel ou lors de leurs manifestations.

Montant de la subvention sollicitée : 2000 €

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Quatre compétences de la communauté de communes s'associent, cette année, pour travailler à la lutte contre les violences intrafamiliales et au travail : le pôle culture, les ressources humaines, le C.I.S.P.D. (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et le Pôle solidarités/santé. Pour ce faire, plusieurs actions seront menées toute l'année en partenariat avec le C.I.D.F.F., pour finir par un événement intercommunal le 25 Novembre avec la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les actions proposées par le CIDFF sont :

- Une **sensibilisation des élu.e.s** dans le cadre d'un conseil communautaire, d'une durée de 2 heures.
- Une **formation des agent.e.s** du territoire sur les violences sexistes et sexuelles, notamment au travail.
- Un **ciné-débat** par le biais d'un film ou court-métrage abordant les violences au sein du couple.
- Une **marche dans le cadre du 25 novembre 2022** journée mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Objectifs et publics concernés :

- Sensibiliser les élu.e.s, les professionnel.le.s et non professionnel.le.s aux violences sexistes, notamment aux violences conjugales.
- Former les agent.e.s du territoire à la problématique des violences sexistes et sexuelles, notamment au travail.
- Donner les outils aux élu.e.s pour répondre aux situations de violences conjugales rencontrées sur leur territoire.
- Faire connaître les lieux ressources pour toute personne victime de violences conjugales.

Impact ou intérêt intercommunal

Mettre en place plusieurs actions de prévention sur le territoire de l'OLC dans une logique de sensibilisation générale autour d'une problématique majeure de lutte contre les violences faites aux femmes

Montant du projet : 1 650 €

Montant de la subvention sollicitée : 800 €

- **Vu** la délibération n°2018-CC-059 du 4 Juin 2018, validant le règlement d'attribution des subventions
- **Vu** la délibération n°2019-CC-087 du 29 Septembre 2019, modifiant le règlement d'attribution des subventions

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur les demandes de subventions entrant dans le champ d'application des délégations du bureau, soit celles inférieures ou égales à 5 000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Emet** un avis favorable sur les demandes de subventions aux associations ci-dessous :

ORGANISME	SUBVENTION
Mon parcours de Vie	2 000 €
CIDFF	800 €

2022.BC.017 - Demande de subvention PIMMS : régularisation

Le PIMMS, Point d'Information Médiation et Multi-Services percevait 5 000 € de subvention annuelle de la part de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences jusqu'en 2020.

En 2021, il a été proposé de mettre en place une convention de partenariat entre le PIMMS et l'OLC pour une durée de 3 ans (2021 – 2023). L'association a sollicité un financement à hauteur de 8 000 € compte tenu de l'augmentation des demandes d'utilisateurs provenant des communes OLC.

Cette proposition de convention est passée en Conseil Communautaire le 9 décembre 2021, validant également la convention de partenariat de 8 000 € annuel.

Le 12 Mai 2022, Catherine BEAUGNON et Margaux ETIENNE ont rencontré le directeur du PIMMS pour faire un point étape sur le partenariat engagé avec l'OLC.

Le directeur nous informe qu'il n'a reçu aucun versement de l'OLC depuis 2020.

Pour 2021, il accepte une proposition de versement de 5 000 € dans le cadre d'une subvention, puisque la convention a été validée en Conseil Communautaire en Décembre 2021.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Verse** une subvention de 5 000 € pour permettre de régulariser financièrement la relation partenariale avec l'association du PIMMS.

AUBOUE, le 1^{er} Juin 2022

Le Président,
Luc RITZ

